

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

MODALITES D'INSCRIPTION A LA CANTINE

Concernant les inscriptions à la cantine, vous aurez jusqu'au mardi de la semaine précédente, comme actuellement, pour inscrire votre enfant à la cantine, par contre, vous aurez la faculté de l'inscrire pour une plus longue période (au mois, au trimestre...) avec la possibilité chaque semaine de modifier éventuellement cette réservation dans les délais requis.

Le paiement s'effectuera directement en ligne. Si vous effectuez une annulation de réservation dans les délais, le montant de la prestation annulée restera en suspens et sera réutilisable lors de votre prochaine réservation. Par contre, si l'enfant est présent à la cantine sans réservation, la somme sera due.

NB : La Mairie conjointement avec le Conseil d'Ecole, a fait une demande de retour à la semaine à 4 jours qui entrainerait donc la suppression des TAP, vous en serez informés courant juillet.

S'il s'avère que les TAP sont maintenus, nous conserverons la période d'inscription de vacances à vacances et vous pourrez également inscrire votre enfant pour une plus longue période si vous le souhaitez. Les inscriptions aux TAP pour la 1^{ère} période (du vendredi 8 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017) seront à effectuer sur le portail au plus tard le mardi 29 août 2017.

Sinon, les inscriptions pour les autres périodes seront à effectuer au plus tard le samedi de la 1^{ère} semaine des vacances.